

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
MANGO SUISSE SA, Genève
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'600'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 400'000
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraordi-
naire
5.

Date de la décision: 12.06.2006
6.

Echéance de préavis des créances: **21.08.2006**
7.

Adresse pour la déclaration des créances:
MANGO SUISSE SA, c/o Michel de Preux & Associés SA, So-
ciété Fiduciaire, rampe du Pont-Rouge 5 A, 1213 Petit-
Lancy
8.

*Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9.

Remarques: La réduction passe par le remboursement et
l'annulation de 1'200 actions de CHF 1'000.- chacune, no-
minatives. Il ressort du rapport de révision spécial que la ré-
duction du capital-actions telle qu'elle est réalisée est
conforme aux exigences de l'art. 732 ss CO et que les créan-
ces seront entièrement couvertes par l'actif réduit.

Etude de Mes Bernasconi & Terrier, notaires
1205 Genève

(03419086)